



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2021-270

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

DDETSPP Hautes-Pyrénées / Direction

65-2021-12-15-00002 - Arrête fixant la composition du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (2 pages)

Page 3

DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2021-12-15-00002

Arrête fixant la composition du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**Arrête n°
fixant la composition du comité technique
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2021-06-10-00005 du 10 juin 2021 relatif à la création du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 14 décembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1ER - Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique susvisé, les organisations syndicales suivantes :

NOM SYNDICAT	TITULAIRES	SUPPLEANTS
FO	2	2
UFSE-CGT	1	1
SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	1	1

Tél : 05 62 56 65 65
Mél : ddetpp@hautes-pyrenees.gouv.fr
Cité administrative Reffye - 10 rue Amiral Courbet - BP 41740 - 65017 IARBES Cedex 9

ARTICLE 2 - Les organisations syndicales ci-dessus énumérées disposent d'un délai de trente jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants. Ce délai **expire le 14 janvier 2021**.

ARTICLE 3 - L'arrêté n°2018-12-10-001 du 10 décembre 2018 fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées est abrogé.

A TARBES, le 15 décembre 2021

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations
des Hautes-Pyrénées

Grégory FERRA

